

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_152
SÉANCE DU 16 MAI 2023

46 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DÉSINFECTION DES ARCHIVES CONSERVÉES À LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE APPARTENANT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN

Le service archives de la ville de Cherbourg-en-Cotentin a constaté l'apparition de moisissures dans le local archives situé en mairie de Tourlaville qui le contraint à envoyer la totalité des documents à la désinfection.

Dans ce local sont conservées des archives de la ville, mais également du service urbanisme de l'agglomération Le Cotentin. Ces archives ayant été exposées, elles devront également être désinfectées.

Suite à des échanges entre les deux collectivités, il a été convenu par courriers du 2 décembre 2021 et du 31 mars 2022, que la ville de Cherbourg-en-Cotentin gèrerait le traitement de la totalité des archives et qu'une participation financière à hauteur du montant de la prestation la concernant serait demandée à l'agglomération à l'issue de la réalisation des travaux de désinfection.

Une consultation pour la désinfection et le nettoyage de ces archives a été lancée en septembre 2022. Le marché a été attribué à la société FILIGRANE pour un montant total de 77 326,80 euros, ce qui représente 460 mètres linéaires dont 14 mètres linéaires pour l'agglomération. Le coût de traitement des archives appartenant à la communauté d'agglomération s'élève donc à 2 623,20 € TTC.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la convention relative au financement des prestations de désinfection et de nettoyage d'archives situées dans le local de Tourlaville entre la ville et l'agglomération Le Cotentin,
- autoriser Monsieur le Maire à émettre une facture et un titre de recette d'un montant de 2 623,20 € TTC à destination de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h56		Nombre de votants : 53	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 mai 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

MARGUERITTE Camille
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE DESINFECTIION ET NETTOYAGE D'ARCHIVES DE LA COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE ET DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de Cherbourg en Cotentin, représentée par le Maire, Monsieur Benoit ARRIVE, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal en date 16 mai 2023,

Ci-après désignée « La Ville »

Et

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin, représentée par son Président en exercice, Monsieur David MARGUERITTE, en vertu de la décision du Président n° P XXXX2023 en date du XX/XX/2023

Ci-après désignée « L'Agglomération »

Vu l'article L216-6 du code du patrimoine,

Vu les courriers n°28956 du 2 décembre 2021 et n° CAC-DAG-2022-7406 du 31 mars 2022 autorisant le suivi de la désinfection des archives de l'agglomération par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et acceptant le remboursement des frais occasionnés.

Considérant que la communauté d'agglomération Le Cotentin ne dispose pas d'un service pour la gestion de ses archives, dont certaines sont entreposées dans un bâtiment appartenant à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIV

Le service archives de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a constaté l'apparition de moisissures dans le local archives de Tourlaville qui le contraint à envoyer les documents à la désinfection.

Dans ce local sont conservées des archives de la Ville, mais également du service urbanisme de l'agglomération. Ces archives ayant été exposées, elles devront également être désinfectées. La Ville a informé l'Agglomération de l'état de leurs archives et a proposé de prendre en charge également le traitement de ces dernières.

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

1. OBJET

Après accord préalable des deux parties, il a été convenu que la Ville lancerait une consultation pour la désinfection de la totalité des archives, incluant celles de l'agglomération. Une participation financière à hauteur des frais occasionnés pour la désinfection de ces dernières sera demandée à l'agglomération à la fin de la réalisation de la prestation.

Le marché a été attribué à l'entreprise Filigrane.

2. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Le marché a pour objet :

- 1- la fourniture et la préparation des cartons-palettes nécessaires à la désinfection des documents,
- 2- la désinfection à l'oxyde d'éthylène de documents d'archives moisissus conservés par les Archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, au sein de la commune déléguée de Tourlaville, soit un volume de 460 mètres linéaires,
- 3- le dépoussiérage post-traitement des fonds désinfectés chez le titulaire du marché,
- 4- le traitement sanitaire du local de conservation (une fois le local vidé et avant le traitement sanitaire, des travaux seront effectués par les services techniques de la Ville),
- 5- le transport de ces documents de leur lieu actuel de stockage (Mairie déléguée de Tourlaville) vers le site du (ou des) Titulaires et, après leur désinfection, du site du (ou des) Titulaire vers un local déterminé par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,
- 6- le rangement des archives en rayonnage à leur retour.

3. DÉLAI PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

Voici un tableau résumant les différentes phases d'intervention :

PRESTATAIRE	ETAPE	Convoi A - 14 palettes	Convoi B - 14 palettes	Convoi C - 15 palettes	Convoi D - 15 palettes
Filigrane	Phase 1 - mise en carton et palettisation	8 jours dont 2 d'installation et désinstallation du chantier			
Demeco	Phase 2 - Transfert aller des palettes en 4 rotations	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Stériservices	Phase 3 - Traitement de désinfection et désorption	5 à 7 semaines			
Filigrane	Phase 4 - Dépoussiérage	8 jours			
Demeco	Phase 5 - Retour des palettes en 8 rotations : - 4 depuis stériservices	1 jour			
		Garde meuble pendant 15 jours	1 jour		
	vers le garde meuble - 4 depuis le garde meuble vers la mairie	0,5 jour	Garde meuble pendant 14 jours	1 jour	
			0,5 jour	Garde meuble pendant 13 jours	1 jour
				0,5 jour	Garde meuble pendant 11 jours
					0,5 jour
Filigrane	Phase 6 - Nettoyage du magasin	4 jours : - jour 1 fumigation - jour 2 installation du chantier - jour 3 nettoyage du mobilier et du magasin - jour 4 nettoyage du mobilier et du magasin			
Filigrane	Phase 7 - Remise en rayonnage	5 jours			
Filigrane	Phase 8 - Désinstallation du chantier	1 jour			

Détail des phases :

- Phase 1 : Mise en carton et palettisation des archives. Les 460 ml seront mis sous carton et palettisé pour le transporteur. Un espace de stockage à proximité du magasin pourra être utilisé.
- Phase 2 : Transport des items vers le prestataire de désinfection. Le total sera divisé en 4 convois plu ou moins équivalents (14 ou 15 palettes).
- Phase 3 : Désinfection et désorption. Le choix de convois permet un passage unique dans l'autoclave qui a un maximum de capacité de 16 palettes. Le temps de désorption des items prendra entre 5 et 7 semaines pour respecter les normes demandées.
- Phase 4 : Dépoussiérage. Filigrane procédera au dépoussiérage des items au sein de locaux du prestataire de désinfection qui possède un local dédié.
- Phase 5 : Transport retour en 4 rotations avec le garde-meuble du prestataire de transport, stockage et attente de la fin de traitement du magasin (travaux par la mairie et désinfection par Filigrane). Puis, 4 rotations pour dépôt à la mairie.
- Phase 6 : Désinfection et nettoyage du magasin par Filigrane.
- Phase 7 : Remise sur rayonnage par les équipes Filigrane
- Phase 8 : Désinstallation du chantier et rendu des lieux.

Il est noté que plusieurs phases seront exécutées de manière simultanée afin de réduire les délais et les coûts de l'opération.

Au global l'opération devrait prendre entre 10 et 12 semaines, cela inclut :

- Les transports, sachant que 1 jour = 1 transfert de convoi. Il y a en tout 12 rotations de prévues.
- La désinfection de 5 à 7 semaines en fonction des tests de désorption.
- La mise en cartons, le dépoussiérage, le nettoyage du magasin et la remise en rayonnages qui représente 22 jours travaillés, soit 4 semaines et 2 jours.

4. MODALITÉS DE SUIVI DE L'OPÉRATION

Les Archives municipales suivront l'exécution des travaux.

5. FINANCEMENT

Le montant total de l'opération s'élève à 77 326.80 € pour l'ensemble des documents, soit **460 mètres** linéaires

Le montant du traitement des archives de l'Agglomération correspondant à **14 mètres** linéaires s'élève ainsi à 2 623,20€ TTC. Voir le tableau de chiffrage en annexe.

La Ville se charge de payer la totalité au prestataire et de réclamer ensuite à la Communauté d'Agglomération la part qui lui incombe.

L'Agglomération s'engage à payer la somme due, soit 2 653,20€ à l'achèvement de la prestation.

6. FACTURATION

La Ville émettra une facture et un titre de recette d'un montant de 2 653.20 € à destination de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

A Cherbourg-en-Cotentin,

Le

<p>Le Président de l'Agglomération Le Cotentin</p> <p>David MARGUERITTE</p>	<p>Pour le maire de Cherbourg en Cotentin et par délégation</p> <p>Pierre-François LEJEUNE</p>
---	--

Estimation des temps de production - AM de Cherbourg en Cotentin - Septembre 2022 - Archives agglomération

Rappel des informations	
Métrage linéaire total	460
Métrage linéaire archives municipales	446
Métrage linéaire archives agglomération	14
Nombre estimé de boîtes archives municipales	5 352
Nombre estimé de boîtes archives agglomération	168
Nombre estimé de cartons archives municipales	1 784
Nombre estimé de cartons archives agglomération	56
Nombre estimé de palettes archives municipales	56
Nombre estimé de palettes archives agglomération	2
Nombre estimé de travées/armoires	137

	Règle	Minutes	Heures	Jours
Manipulation des documents	5 minutes par ml	70	1	0,25
Mise en cartons	5 minutes par carton	280	5	1
Dépoussiérage 6 faces	1,2 minute par item	202	3	0,5
Remise sur rayonnage	10 minutes par ml	140	2	0,5
			Total en jour/homme	2,25
			Total en jour/ 4 hommes	1

Coordination - Suivi du chantier - Désinfection magasin	Forfait	0
---	---------	---

Estimation du coût - AM de Cherbourg en Cotentin - Septembre 2022 - Archives agglomération

	Chef d'équipe	Asseseurs	Asseseurs	Asseseurs	Coordinateur
Production in situ en jour	1	1	1	1	
Coordination en jour					0
Total en jour	1	1	1	1	0
Coût / jour	223,00 €	202,00 €	202,00 €	202,00 €	310,00 €
Total HT en euros	223,00 €	202,00 €	202,00 €	202,00 €	0,00 €
Montant main d'œuvre en euros HT	829,00 €				
Consommables et amortissement matériel Filigrane		217,40 €			
Frais déplacement équipe		377,60 €			
Désinfection		354,00 €			
Transport		408,00 €			
Montant fournitures et services associés en euros HT		1 357,00 €			
TOTAL DEVIS en euros HT		2 186,00 €			
Montant TVA 20%		437,20 €			
TOTAL DEVIS en euros TTC		2 623,20 €			